

Privilège—M. Broadbent

M. Grafftey: Vous êtes pire que Mackenzie King.

M. Trudeau: Eh bien, monsieur l'Orateur, je puis assurer au député . . .

M. Grafftey: Vous jouez avec l'unité nationale.

M. Trudeau: . . . que je poursuis sans hésiter mon raisonnement qui me semble très posé et très rationnel, à condition que le député soit prêt à entendre raison, ce qui n'est pas certain. Je répète que nous sommes prêts à discuter la question, mais l'opposition ne nous a pas demandé de le faire. Divers représentants des media m'ont demandé tous les jours, plusieurs fois par jour, de leur parler, et j'ai accepté leur invitation. Voilà que les partis de l'opposition s'intéressent tout à coup à ce qui s'est passé au Québec et soulèvent ces questions oiseuses.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: S'ils veulent débattre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit d'un point de procédure très strict. La question n'est pas de savoir s'il est souhaitable ou acceptable que le premier ministre (M. Trudeau) fasse une déclaration à la télévision demain. Il s'agit pour le moment d'un point de procédure précis: a-t-on raison de prétendre qu'il y a eu atteinte aux privilèges des membres de la Chambre au point qu'il faille accorder à cette question la préséance sur les autres affaires à l'étude pour le moment, afin que la Chambre puisse rendre une décision d'une façon ou d'une autre, si tel est bien le cas. On ne devrait pas chercher à savoir s'il sied au premier ministre de faire une telle déclaration mais on devrait plutôt se limiter à l'examen de ce point précis.

● (1510)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, en guise de conclusion, permettez-moi de dire que, si certains députés ont pensé que leurs privilèges avaient été enfreints par le fait que cette question n'a pas été débattue auparavant ou même aujourd'hui, je suis très étonné que pour faire part de leurs inquiétudes ils aient attendu de savoir ou d'apprendre par les media que j'allais m'adresser aux citoyens du Canada par l'entremise de ces mêmes media.

Des voix: Bravo!

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le chef du NPD, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), a soulevé la question de privilège. Cette démarche est tout à fait justifiée étant donné que le premier ministre (M. Trudeau) a essayé, et ce n'est pas là la première fois qu'il le fait, de se soustraire à l'autorité du Parlement et d'empêcher la Chambre d'assumer une responsabilité qui lui incombe.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, il importe de noter que les chefs et les porte-parole de tous les partis de ce côté-ci de la

[M. Trudeau.]

Chambre ont pris soin d'intervenir à propos de la question dont nous sommes saisis, ce que le premier ministre admettra s'il veut être juste. Il ne s'agit pas de savoir si cette question a une importance nouvelle, ce que le premier ministre voudrait faire croire. La question dont nous sommes saisis n'a pas trait aux propos du premier ministre mais au fait que c'est ici même que ces propos doivent être tenus s'ils présentent la moindre importance en ce qui concerne la politique des pouvoirs publics et la façon dont notre pays est gouverné.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre a dit qu'il trouvait étrange que le chef du Nouveau parti démocratique, en soulevant la question de privilège, et moi-même, dans une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, nous intéressions à la question. Quant à moi, monsieur l'Orateur, je trouve étrange que le premier ministre s'étonne de l'intérêt que témoignent le député d'Oshawa-Whitby et moi-même, ainsi que nos collègues de ce côté-ci de la Chambre, à l'égard de l'efficacité du Parlement en tant qu'institution. Car toute la question est là et elle est bien claire. Si le premier ministre a une déclaration importante à faire au pays, en tant que premier ministre du Parlement, c'est ici, au Parlement du Canada, qu'il doit la faire.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Si sa déclaration n'est pas assez importante et s'il se contente de répondre aux questions des journalistes, il n'a alors pas le droit de mobiliser le temps d'antenne de Radio-Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Car agir ainsi, monsieur l'Orateur, remet en question, et ceci nous inquiète énormément de ce côté-ci de la Chambre, la possibilité d'indépendance et d'intégrité de Radio-Canada notamment, et des autres media, indépendance qui est régie par les règlements gouvernementaux et qui ne devrait pas être soumise à des pressions indues de la part du gouvernement. Je le répète, monsieur l'Orateur, si le premier ministre a une déclaration importante à faire à la nation, il doit la faire ici, à la Chambre des communes. S'il se contente de répondre aux questions posées par les journalistes, il devrait changer ses habitudes et commencer à rencontrer ces journalistes face à face, sans mobiliser le temps d'antenne de réseaux de diffusion régis par l'État.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vois que le député de Grenville-Carleton (M. Baker) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) veulent prendre la parole, probablement pour appuyer la question de privilège.

Une voix: Écoutons-les.